



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MAI 2019
CONVOCATION DU LUNDI 13 MAI 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 8 heures 45 et rappelle que conformément à l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales, la séance du 13 mai 2019 a été levée à 13h31 faute de quorum et qu'il sera délibéré aujourd'hui sur les points de l'ordre du jour n'ayant pu être débattus à ladite séance.

Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Luc MERCIER, Mme Mireille REA, M. Pierre CULOT, Adjoint au maire ;
Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA, Mme Viviane DIEGO, MM. Sébastien KOPEC, Julien BOUCHET (à partir de 9h10), Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Isabelle MINE RODRIGUES, M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Sébastien RENAULT par Mme Evelyne LAUER
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT,
M. Patrice PINARD par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE,
M. Benoît de la RONCIÈRE par M. Luc MERCIER,
M. François MORVAN par Mme Mireille REA,
Mme Colette MICHEL par Mme Marie-Jeanne COLOMBO
Mme Sandra HUMBLOT par Mme Agnès DELACROIX,
M. Merdja DJEDJDEL par M. Rémi MUZEAU,

Étaient absents :

Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mmes Véronique CABASSET, Josette de MARVAL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mme Amel SAIDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 9h10), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, MM. Jean-Pierre AUFFRET, Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD

SECRETARE DE SEANCE : M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE

XI - URBANISME

11.4 - Incorporation de la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise impasse Barbier dans le domaine communal

Rapporteur : Monsieur Louis-Alexandre Alciator, adjoint au Maire,

Le conseil municipal,

DIT que la parcelle cadastrée section Z numéro 227 sise impasse Barbier à Clichy est présumée sans maître, conformément aux dispositions de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

DÉCIDE d'incorporer la parcelle cadastrée Z numéro 227 sise impasse Barbier dans le domaine communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété du terrain, et tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

XII - RELATIONS INTERNATIONALES

12.1 Organisation du déplacement d'une délégation clicheoise à Heidenheim, dans le cadre des célébrations du jumelage du 9 au 12 mai - Régularisation

Rapporteur : Monsieur Stéphane Cochepain, Premier adjoint au Maire,

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un mandat spécial autorisant Madame Evelyne Lauer et Monsieur Luc Mercier, adjoints au Maire, Madame Sylvie Jan et Monsieur Julien Bouchet, conseillers municipaux délégués, à se déplacer à Heidenheim afin de représenter la Municipalité.

AUTORISE la prise en charge du déplacement (en train) de la délégation clicheoise composée d'élus, d'un agent de la ville et d'élèves violonistes du Conservatoire Léo Delibes pour participer aux célébrations de jumelage organisées par la ville jumelle allemande de Heidenheim du 9 au 12 mai 2019.

DIT que les frais de mission afférents à cette mission seront payés par mandat administratif ou seront remboursés sur présentation des justificatifs sur la base forfaitaire fixée par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévus à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

XIII - PRÉVENTION

13.1 Subvention exceptionnelle accordée à UNICEF France dans le cadre sa participation à « la nuit de l'eau » - édition 2019

Rapporteur : Monsieur Stéphane Cochepain, Premier adjoint au Maire,

Le Conseil municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1000€ à l'association UNICEF France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

XIV - ÉVÉNEMENTIEL

14.1 Convention de prêt de matériel et octroi d'une subvention pour le bal des pompiers 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de matériel et de la logistique, à titre gracieux, à conclure entre la Ville et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, groupement d'appuis et de secours de Clichy.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention et tout document y afférent.

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 6 000,00€ à l'État-Major du groupement des appuis et secours de Clichy de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris sis 137, boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy, pour l'organisation du traditionnel bal de la Fête Nationale, qui se tiendra le samedi 13 juillet 2019.

DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

XV - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15.1- Adhésion à la centrale d'achats SIFUREP

Rapporteur : Madame Agnès Delacroix, adjointe au Maire

Le conseil municipal,

APPROUVE la convention d'adhésion à la Centrale d'achats du SIFUREP.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

Adopté à l'unanimité

15.2- Commission municipale de voirie – Désignation de deux représentants du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur Pierre Culot, adjoint au Maire

Le conseil municipal,

DÉCIDE de procéder à l'unanimité à un vote à main levée.

ELIT à l'unanimité :

- Monsieur Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Conseiller municipal,
- Monsieur Ludovic PLANTÉ, Conseiller municipal

pour siéger au sein de la commission municipale de voirie, en tant que membres titulaires, en remplacement de Monsieur Noureddine BENYAHIA et Madame Monique DHUIN, démissionnaires.

ELIT à l'unanimité :

- Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au maire,
- Madame Isabelle MINE RODRIGUES, Conseillère municipale

pour siéger au sein de la commission municipale de voirie, en tant que membres suppléants.

DIT QUE les autres dispositions de la délibération ° 4.1g du 2 juillet 2015, restent inchangées.

15.3 Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu des délibérations n°18.2 du 1^{er} octobre 2018 et n°11.1 du 18 février 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

PREND ACTE des actes pris par délégation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 9h15

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le 21 MAI 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

